COMPETITIONS
CLASSEMENT DES SALLES

Thématique :	☐ **ADMINISTRATION ET FINANCES** ☐ **FORMATION** ☐ **JEUNESSE** ☒ **COMPÉTITIONS** ☐ **DEVELOPPEMENT**
Destinataires :	☒ **Présidents** ☒ **Secrétaires** ☐ **Trésoriers** ☒ **autres : Mairies Com.Com**
Nombre de pages : 2	**Nombre de pièces jointes : 0**
☒ **Information** ☒ **Action à mener par le destinataire : Classement des salles de sports**	

CONSIGNES DE CLASSEMENT :

Le Classement d'une salle est soumis à la fourniture des documents suivants :

1. Disposer du PV d'ouverture délivré par le maire de la commune (ou le président de la Communauté de Communes).
2. Disposer du dernier PV de sécurité (Mairie ou Préfecture). (Validité selon le type d'ERP)
3. Disposer des tests d'effort sur les panneaux de basket datant de moins de **deux ans**.
4. Plan de la salle (en format PDF informatique).
5. Caractéristiques du sol posé (fournisseur, poseur, type et marque de sol, ...).

Les éléments 2 et 3, indispensables pour déclencher une visite de classement, permettent à la Commission Equipements la création ou la mise à jour de la salle dans la base de données fédérale sur FBI.

IMPORTANT :
Une campagne de classement et de mise à jour des salles (dans lesquelles vos équipes évoluent) sera réalisée en ce début de saison sportive (2023-2024) pour récupérer auprès des clubs, les documents à jour, à savoir :

- Le dernier PV de sécurité à jour.
- Les derniers tests de panneaux datant de moins de 2 ans.

Dans les jours à venir, chaque club recevra un tableau avec le détail des documents administratifs à demander auprès de la Mairie ou Communauté de Commune et à fournir à la Commission Equipements.

Si des travaux ont été réalisés, une visite de la salle de basket pour classement est nécessaire :

Comment :
Cette visite est, obligatoirement, réalisée en soirée (dès que la nuit est tombée) avec la salle en format complet basket :

a. Panneaux baissés,
b. Chrono en état de fonctionnement,
c. Vestiaires à disposition (joueurs et arbitres),
d. Éclairage optimum, ...

Par qui :
Un ou deux membres de la municipalité (ou com.com) et du club référent devront être présents pour cette visite.
Le Comité de Vendée Basket Ball sera représenté par au moins deux personnes, mandatées par son Président, qui réaliseront les métrés du terrain, les relevés d'éclairement et la visite complète des locaux, ainsi que le compte-rendu de la visite. (Compter environ 1h00 de visite sur site).

Quand :
Proposer deux ou trois dates (en fin de journée, afin d'avoir une salle la plus éclairée possible avec un extérieur sombre) afin de programmer une visite.

Un procès-verbal de la visite sera envoyé aux présents avec les conclusions et (ou) recommandations nécessaires.
Le Comité de Vendée Basket Ball recevra la conclusion finale de l'homologation et transmettra une copie de la notification aux intéressés.

La commission équipements reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Contact : **Bernard DURET**
Président de la Commission Equipements
Mail : bduret@basket85.fr
Téléphone : 06.62.70.77.15

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bernard DURET Président Commission Equipements		
Consignes Classement Salles	2023-08-30 – COMPETITIONS - EQUIPEMENTS	